



SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS

« SITAB »

Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 4.488.750.000 F CFA

Siège social : Quartier Gendarmerie, villa TF 5937, Cocody Nord, 01 B.P. 724

ABIDJAN – COTE D'IVOIRE

RCCM : CI ABJ 2014 B 20206

ERRATUM - AVIS DE CONVOCATION

Dans le cadre de la convocation à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la SITAB, une erreur matérielle s'est glissée dans le texte publié au BOC et dans le quotidien FRATERNITE-MATIN du vendredi 10 juin 2022.

Lire plutôt :

« Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB)** sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)** le **mardi 28 juin 2022 (et non jeudi)**, à la **SALLE JEWELS** de la **CGECI (Plateau)**, à dix (10) heures 00 GMT.

L'ordre du jour et le projet de résolutions publiés le même jour demeurent inchangés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Pierre MAGNE, Président